



Compte rendu de l'audience avec les ministres de la Transition Écologique et Solidaire de la Cohésion des Territoires Nicolas Hulot & Jacques Mézard

16 février 2018

La délégation CFDT était composée de Stéphane Boutorine, Isabelle Rousseau, Sylvia Boisbourdin, Sandrine Bonneton, Mohamed Adouane, Lionel Althuser.

La CFDT a été reçue par nos ministres, Nicolas Hulot et Jacques Mézard, pour évoquer « Action Publique 2022 » ; Elisabeth Borne, ministre des Transports, était représentée par son directeur de cabinet. Cette réunion a permis d'aborder la qualité du dialogue social au ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et au ministère de la cohésion des territoires (MCT).

Les ministres étaient accompagnés de Marc Papinutti (directeur de cabinet de la ministre des Transports), Thomas Lesueur (directeur adjoint de cabinet du MTES), Benjamin Maurice (conseiller social de la ministre des Transports), Régine Engström (secrétaire générale des ministères), Jacques Clément (DRH), et Véronique Teboul (cheffe du département des relations sociales).

La CFDT a interpellé les ministres avant leurs interventions, afin de poser les bases du rendez-vous. http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/medad/doc18/bilaterale_3_ministres_16-02-18_prealable.pdf.

En réponse à notre déclaration, le ministre Nicolas Hulot :

« Très bien, cela a le mérite d'être concis. Le ressenti fait foi, vous considérez que le dialogue social n'est pas suffisamment intense, nous devons y remédier. »

Certaines de nos questions ont permis un début de débat.

1. avenir des DIR ? Y a-t-il un projet de fusion public/privé ?

Le directeur de cabinet indique que « aucune décision n'est prise. Cependant une Agence des Routes (concedées et non concedées) est envisagée ». Une possible privatisation est donc possible. Le directeur de cabinet précise que « les redevances domaniales iront vers cet opérateur ».

Pour la CFDT, ce n'est pas clair, ni pour les agents des DIR, ni pour les salariés des sociétés d'autoroutes. Qui sera impacté ? La CFDT a estimé inacceptable et anxiogène qu'une décision soit prise sans concertation et que nous soyons mis devant le fait accompli de la présentation d'une organisation. Nous attendons une feuille de... route !

2. Météo-France : automatisation des prévisions, fin de l'expertise humaine, disparition des centres locaux de météorologie

Le ministre répond qu'il « a donné mandat au président-directeur général de Météo-France pour établir un projet ». Néanmoins, « les décisions ne sont pas prises », a-t-il répété plusieurs fois.

La CFDT n'est pas revenue sur le sujet de l'automatisation des prévisions, trop « technique », mais nous avons pu argumenter en faveur des implantations territoriales, le ministre ayant insisté à plusieurs reprises, lors de sa présentation du « chantier territorial » lié à Action Publique 2022, sur « un besoin de relais territoriaux ».

3. quand les OPA récupéreront-ils le trop versé à leur fonds de pension ?

Nicolas Hulot indique avoir « saisi le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, pour faire préciser les modalités de remboursement ».

Concernant l'IGN, où en est l'indexation des ouvriers d'État sur le point de la Fonction publique ?

Pas de réponse à ce stade, la CFDT va maintenir la pression. Nous avons reçu le texte officiel concernant la nomination du parlementaire en charge du dossier de l'IGN.

4. Agences de l'Eau : la CFDT demande un arbitrage en faveur du maintien d'une partie des fonctions dans le décret dérogatoire

Le DRH a précisé que « *la question du maintien de certains postes dans le dérogatoire a été tranchée lors de la réunion du 29/01/2018 : des réunions régulières de suivi vont avoir lieu pour accompagner cette sortie du dérogatoire* ».

La CFDT est intervenue en affirmant que ces réunions n'avaient qu'un caractère dilatoire : faire attendre jusqu'au 31/03, date butoir de sortie du décret. La CFDT a remis une lettre ouverte d'un agent au ministre et a démontré que les problèmes sont pendants (titularisation au rabais, incertitude sur le devenir des contractuels sous statut, etc.). Nous avons redemandé le maintien dans le dérogatoire le plus large possible.

Interventions des ministres

Le ministre d'État a rappelé que certains dossiers concernant les mesures indemnitaires avaient avancé ; il a fait allusion aux techniciens et agents techniques de l'Environnement, au statut des personnels d'exploitation et aux taux de promotion qui « *seront bientôt communiqués* », le Premier Ministre étant saisi sur la question.

Au sujet des expérimentations territoriales et des droits de dérogation reconnus aux préfets, sur lesquels nous avons attiré l'attention, le ministre a assuré que la délimitation « *dans le temps et dans l'espace* » sera maîtrisée, que « *le cadre réglementaire continue de s'appliquer, le secrétariat général du gouvernement va mettre en place un comité interministériel sur ce sujet, les cabinets des ministères sont impliqués* » et que pour sa part, il n'est « *pas fermé aux dérogations* ».

Pour la CFDT, le comité fait suite à notre demande en comité technique des DDI, c'est un premier pas. En revanche, nous tenons à ce que les ministères soient consultés avant toute « déréglementation ».

Face à nos interrogations sur la qualité du dialogue social, le ministre s'est engagé à ce que les organisations syndicales soient « *consultées dans le cadre de l'avenir des opérateurs VNF, IGN, Météo-France et CEREMA* ».

Il a précisé que « *le contexte n'est plus le même que lorsqu'on s'est vu en juin, on y voit un peu plus clair. On doit s'interroger sur notre action publique. L'ambition d'Action Publique 2022, c'est d'améliorer la qualité du service public en maîtrisant les dépenses. Le comité CAP22 participe à une phase de diagnostic, mais il n'engage pas le gouvernement.*

Au MTES, notre premier objectif est de réduire notre dépendance énergétique et de mettre en œuvre le plan « Climat ». La réflexion se porte sur les moyens de financement, mais cela ne touche pas directement les agents du ministère. En revanche, les chantiers transversaux les concernent.

Il en a alors cité deux.

« L'évolution du réseau territorial fait l'objet d'une vision différente entre les ministères. Nos politiques publiques ont besoin de relais territoriaux, en lien fort avec l'administration centrale. Cependant, il faut dépasser l'uniformité, car les métropoles et les grandes régions ont changé le paysage.

Sur la fonction publique, la gestion des ressources humaines, les principaux sujets font l'objet de discussions directes avec vos fédérations. Des réformes, vous en avez eu un paquet dans ce ministère, bien avant moi, vous m'en avez parlé en juin. On soutient la mise en place des plans de formation et l'aide à la reconversion professionnelle. »

Enfin, le ministre a évoqué les réflexions sur les missions et l'organisation des services, avec des « *démarches annoncées, discutées, avant d'être engagées.* »

Le ministre Jacques Mézard a ajouté : « **AP 2022 ne peut et ne doit pas être le procès du fonctionnement des services publics** ». Il a insisté sur les évolutions liées aux nouvelles technologies et « *le sens de l'action publique, que chaque fonctionnaire sache pourquoi il est là. Il faut conserver un maillage territorial permettant de répondre aux besoins des citoyens. J'aurais préféré qu'il y ait moins de métropoles. Souvent, on a des problèmes d'application des dispositions ; nous devons donner à l'administration déconcentrée plus de liberté.*

Pour l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, on a lancé une mission de configuration qui sera confiée à un préfet. Il s'agit de donner un outil supplémentaire à l'ingénierie territoriale. »

Le directeur de cabinet de la ministre des Transports, Marc Papinutti, a évoqué 2 sujets :

« les Assises de la Mobilité, avec l'Agence des Routes qui serait une vision à long terme (anticipation des fins de concessions) financée par la redevance domaniale du réseau des sociétés d'autoroutes. La décision n'est pas prise mais ce qui est sûr néanmoins, c'est qu'il ne s'agira pas d'une structure mixte comme VNF. ».

« la Mer est au cœur d'AP 2022 car il faut moderniser complètement l'administration centrale et les services territoriaux. ». Les organisations syndicales seront associées « aux nombreux chantiers. »

Régine Engström, secrétaire générale des ministères, rappelle qu'une réunion se tient au même moment à la DAM (direction des Affaires maritimes) pour présenter de manière détaillée la modernisation du secteur.

Le compte rendu de la délégation CFDT est ici :

http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/mer/doc18/reunion_dam_os_16-02-18.pdf

La CFDT a apprécié l'intervention du ministre Jacques Mézard, car ce n'est pas si fréquent d'entendre un ministre défendre ses agents ! Et plus généralement, le ministre Nicolas Hulot semble nous avoir entendus ; il a affirmé que « la confiance doit se construire, car elle ne se décrète pas, j'entends votre ressenti. Il faut éviter la défiance, car elle peut vite conduire à une forme de désengagement ».

Ainsi, quelques heures après la réunion, nous avons reçu une autre invitation pour un nouveau point concernant Action Publique 2022, organisée le 15 mars prochain.

**NON AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE,
OUI AU RÉCHAUFFEMENT DU CLIMAT
SOCIAL !**

